RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00312
Numéro SIREN : 913 744 447
Nom ou dénomination : BJF IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2031-SD
2023

cerfa
N° 11085*25
Formulaire obligatoire
(article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)
(cocher la ou les cases correspondantes)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01/06/22	Régime simplifié d'imposition	X	ou réel normal			
et clos le	31/12/22	Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA			
		Option pour le régime de la taxation au tonnage					

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : BJF IMMO

Adresse de l'entreprise : 1 RUE DES VIOLETTE
03200 VICHY

Mél : bast.gelin@gmail.com

Téléphone : 0612896768

Dépot n° 39

SIREN 913744447

08 JAN. 2024

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

Greffe du Tribunal
de commerce de Cusset

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant *si elle est différente* de l'adresse de la direction de l'entreprise :

Mél :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Location de logements

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

		Col. 1	Col. 2
1 **Résultat fiscal** Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		0	
2 **Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus nets exonérés (a-b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu		Total c+d	
3 **Total**			
4 **Bénéfice imposable** (col. 1- col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2- col. 1) ❷		0	
4 bis **Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %** ❸			
4 ter **Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte ou prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)**			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f		

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹		à court terme et à long terme exonérées ❺		à long terme imposables à 12,8 % ❹	
à long terme différée de 2 ans (art 39 *quindecies* I-1 du CGI) ❹		dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151*septies* A du CGI) ❺ bis		dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ❺ ter	

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art 44 *sexies* ☐ ZRR art. 44 *quindecies* ☐ Zone franche d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ❻ ☐

ZFU TE art.44 *octies* A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐ Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 *sexies* A ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐

Exonération ou abattement pratiqué ❼ → sur les plus-values imposables à 12,8 % ____ sur le bénéfice professionnel ____

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7 dont BIC non professionnels (2031 *Bis*-SD) ❽ a- BÉNÉFICE ____ b- DÉFICIT ____

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies) ____ Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies) ____

- Plus-values

PV nettes à long terme imposable à 12,8 % ____

- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) ❾ → sur le bénéfice non professionnel ____

8 Régime des sociétés de personnes ❿

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés ____

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

Copyright Groupe ISA ISACOMPTA

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N°15948*05

Désignation de l'entreprise	BJF IMMO	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	1 RUE DES VIOLETTE 03200 VICHY	
SIRET	91374447700016	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	7	Durée de l'exercice précédent*

ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	217 111	030 5 038	212 073
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	217 111	048 5 038	212 073
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	5 948	086	5 948
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	5 948	098	5 948
	Total général (I + II)		110	223 060	112 5 038	218 021

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	-2 377
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	-1 377
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	219 038
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	360
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	219 398
	Total général (I + II + III)	180	218 021

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	207 390
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	217 111
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

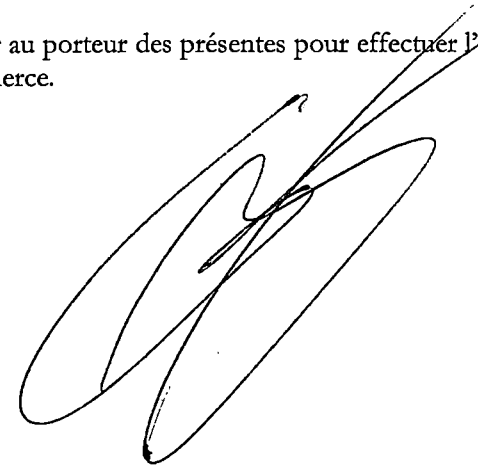
*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé : aucune convention.

QUATRIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les associées donnent pouvoir au porteur des présentes pour effectuer l'ensemble des formalités de dépôt au greffe du tribunal de Commerce.



BJF IMMO

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 1, rue des Violettes
03200 VICHY
N° SIREN : 913744447

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de la Société à Responsabilité Limitée
Procès-verbal du 30 juin 2023

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR LES ASSOCIES LE 30 JUIN 2023

PREMIERE DECISION

Les associés décident d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 2 377€ de la manière suivante :
- Au compte « Report à nouveau » -2 377€

Les associées prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

